



PROCÈS-VERBAL

Assemblée Générale Ordinaire du Samedi 11/03/2023 à 15h

Bilan saison 2021/2022

Présent(e)s à la tribune :

- Madame Isabelle POURGINE, Présidente de la MJC de Lézignan-Corbières (en visio),
- Monsieur Benjamin ASSIÉ, Conseiller Régional,
- Madame Valérie DUMONTET, Vice-Présidente du Conseil Départemental
- Monsieur André HERNANDEZ, Président de la Communauté des Communes
- Monsieur Gérard FORCADA, Maire de Lézignan-Corbières,
- Monsieur Marc AUZEVILLE, Président de la FRMJC Occitanie Méditerranée
- Madame Catherine VIDAL, Présidente de la Fédération Départementale des MJC de l'Aude
- Monsieur Guy VIDAL, Commissaire aux Comptes,
- Monsieur Julien SANS, Directeur de la MJC de Lézignan-Corbières,
- Monsieur Jean PÉRILLOU, Trésorier de la MJC de Lézignan-Corbières,
- Madame Delphine PAUBLANT, Secrétaire Générale de la MJC,

La séance est ouverte par la Présidente, Isabelle POURGINE à 15h45.

La Présidente souhaite la bienvenue aux élu-e-s et partenaires qui assistent à l'AG.

Chaque participant s'est vu remettre le lien numérique pour consulter les dossiers et rapports présentés et soumis à l'approbation des adhérent-e-s lors de cette séance.

Delphine PAUBLANT, Secrétaire Générale assurera la fonction de secrétaire de séance.

1 / Rapport Moral et d'Orientation :

Isabelle POURGINE procède à la lecture du Rapport Moral et d'Orientation préparé par le Conseil d'Administration :

En France, dans les villes, les quartiers ou les campagnes, les Maisons des Jeunes et de la Culture œuvrent chaque jour pour générer du lien social entre les habitantes et les habitants.

Garantes de l'Éducation Populaire et de l'accès à la culture, prônant la laïcité, la solidarité et la tolérance, elles tentent d'offrir à chacune et à chacun les moyens de s'émanciper et d'exercer son rôle de citoyenne ou de citoyen dans la société.

Grâce à la diversité de ses forces-vives et de ses activités, la M.J.C. de Lézignan-Corbières se revendique comme une passerelle d'humanité et un espace d'accueil inconditionnel et intergénérationnel.

Cette Assemblée Générale 2023 est l'occasion de vous présenter un bilan d'activité qui redevient fidèle à nos exercices d'avant crise sanitaire après ces deux saisons si perturbées.

Remonter la pente ...

Après les périodes d'adaptation en urgence à un contexte particulièrement anxiogène, sans pouvoir s'appuyer sur des expériences passées ou des repères connus, le ciel s'est donc éclairci en 2021/2022.

Grâce à l'implication de tous (adhérents fidèles, bénévoles, prestataires et salariés), grâce au soutien de nos partenaires (État, Région, Département, Intercommunalité, Municipalité et Caisse d'Allocations Familiales), nous avons tenu.

De 2100 adhérents à la fin de la saison 2019/2020, nous sommes tombés à 800 adhésions en 2020/2021 puis avons dépassé la barre des 1500 au 31 août 2022. La « remontada » se poursuit puisque, sur la saison actuelle, nous frôlons déjà les 1700 adhésions.

Trois ans, jour pour jour, après le premier confinement, des études analysent la situation des associations au niveau national. Le bénévolat associatif est pratiquement revenu à son niveau d'avant crise sanitaire mais la composition

des bénévoles a évolué. On note désormais davantage de jeunes ainsi qu'un "net désengagement des séniors", selon une enquête menée par l'Iop auprès de 3.155 personnes interrogées.

Effet de la pandémie oblige, la proportion des français bénévoles était passée de 24% en 2019 à 20% en 2022.

Actuellement, en 2023, 22,8% des français se déclarent engagés au sein d'une association. Parmi ce pourcentage, on retrouve autant d'hommes que de femmes.

Les 65 ans et plus, piliers traditionnels des associations, connaissent une baisse continue : ils étaient près de 40% dans leur tranche d'âge à être bénévoles en 2010, 31% en 2019 et désormais 25%. Ce chiffre permet de conclure au "net désengagement des séniors" déjà sensible avant la crise sanitaire.

Même si localement nous ne sommes pas encore impactés par cela, le projet de réforme aujourd'hui en discussion amène des inquiétudes sachant que la plupart de nos 50 bénévoles qui œuvrent dans les clubs, au sein du Conseil d'Administration ou à l'organisation de nos animations sont âgés de 60 à 65 ans.

Le recul proposé de l'âge légal de départ à la retraite aura inévitablement un impact sur le bénévolat associatif. Nous regrettons une absence de prise en compte de cette économie non lucrative pourtant indispensable au fonctionnement de notre société qui devient de plus en plus individualiste.

Évoquons désormais **la jeunesse**.

À la MJC nous avons, ces dernières années, fait un effort considérable pour accueillir les 12-17 ans.

Grâce au soutien de la C.A.F. nous avons obtenu des financements nous permettant de renforcer l'équipe. Le label Point d'Information Jeunesse a été validé de nouveau et cette structure, jusqu'alors rattachée à l'Espace Multimédia, est désormais intégrée au Pôle Jeunesse.

Pour la troisième année consécutive, la Coopérative Jeunesse de Service a été reconduite. Pour rappel, les C.J.S. sont des projets d'éducation à l'entrepreneuriat coopératif pour les jeunes de 16 à 18 ans. Les coopérants créent leur propre entreprise éphémère et la font vivre le temps d'un été.

Face à la persistance des enjeux de la crise sanitaire et conformément aux actions menées dans le cadre de la continuité pédagogique, l'opération Vacances Apprenantes a été mise en place aux vacances scolaires par l'État.

Ainsi, le Ministère de l'Éducation Nationale, de la Jeunesse et des Sports a soutenu deux séjours lors desquels nous avons proposé des formules associant renforcement des apprentissages et activités de loisirs autour de la culture, du sport et du développement durable.

Cela nous a valu la visite à deux reprises dans nos locaux de Mme la Rectrice d'Académie.

La M.J.C. a été retenue par le Ministère du travail, de l'emploi et de l'insertion lors d'un appel à projet consistant à repérer et mobiliser les publics dits « invisibles ». Il s'agit des jeunes éloignés des dispositifs emploi, formation, scolarité... la finalité est de leur permettre de retrouver le chemin de la formation, de l'insertion ou de l'emploi.

Concernant la **culture et l'animation**, nous avons renouvelé l'opération "Quartiers d'Été" en juillet. L'objectif principal était de favoriser le lien social et la rencontre en proposant des activités diversifiées. À cette occasion, grâce au soutien de la Direction Régionale des Affaires Culturelles, nous avons également amené la culture dans le jardin public en présentant 4 spectacles aux habitants et aux touristes (cirque, danse contemporaine ou urbaine, conte, ...).

Au sein du Q.P.V. (Quartier Prioritaire Politique de la Ville), la M.J.C. est allée à la rencontre des publics qui ne fréquentent pas ou peu les structures associatives. En effet grâce à notre « Guitoune », triporteur mis à disposition par le Gouvernement dans le cadre du plan France Relance, nos équipes d'animation sillonnent la ville pour informer et mettre en lien.

Vous le voyez la M.J.C. « Hors les Murs », est l'une des priorités de notre projet associatif.

2022 a été une année de déploiement de notre MICRO-FOLIE.

Ce musée numérique permet de découvrir, à côté de chez soi, les trésors des plus grandes institutions nationales. Numérisées en très haute définition, les œuvres de cette galerie éclectique émerveillent, surprennent, interpellent. Ce musée très simple d'accès vous accueille tous les samedis.

Nous y proposons également un espace de réalité virtuelle offrant une sélection de contenus immersifs à 360°.

Depuis septembre, un jeudi par mois, nous organisons les soirées « GRAIN DE FOLIE » : ces propositions artistiques et culturelles mêlent théâtre, danse, musique et performances artistiques.

À cela s'ajoute une exposition thématique dans le patio de la M.J.C.

Le numérique est un axe de développement pour nous. Ainsi, après trois ans de préparation et de travaux, le FABLAB, lancé en 2022, a été officiellement inauguré. Dans cet espace dédié à la création, au partage et aux nouvelles technologies, des novices comme des experts fabriquent des nouveaux objets, réparent ou transforment des objets existants, réalisent des projets, se forment, etc. Que l'on soit un bidouilleur, un enfant, un professionnel, un étudiant, un sénior ou un simple curieux, chacun y trouve sa place. Bien sûr, au "LÉZI'LAB", on dispose d'imprimantes 3D, d'une découpeuse laser, d'ordinateurs et même d'une brodeuse numérique, mais pas seulement. C'est l'occasion, pour tout un chacun, d'acquérir et de mettre en commun des compétences et des expériences, d'allier créativité et numérique dans des domaines très différents.

Il ne s'agit donc pas que de machines mais surtout d'aventure humaine.

Tous ces équipements innovants ont renforcé nos relations avec l'Éducation Nationale. Depuis le début de l'année, la M.J.C. est devenue une actrice majeure du dispositif « Cité Éducative », un label d'excellence que Monsieur le Maire a obtenu pour Lézignan.

Né à partir d'initiatives menées sur le terrain par les élus locaux, les services de l'État et les associations, celui-ci vise à intensifier les prises en charges éducatives des enfants à partir de 3 ans et des jeunes jusqu'à 25 ans, avant, pendant, autour du cadre scolaire et après.

De nombreuses classes, de la maternelle au lycée, viennent, dans nos murs, développer de nouveaux projets éducatifs.

...et s'adapter aux besoins du territoire et aux mutations sociétales

En 2023 la priorité sera de travailler sur la relance du **tourisme social**. Pour cela nous allons solliciter l'appui du Dispositif Local d'Accompagnement. Le D.L.A. accompagne gratuitement les structures d'utilité sociale dans la consolidation de leurs emplois et de leurs projets.

Nous avons déjà eu recours à ce dispositif en 2018/2019. La thématique était alors portée sur le multimédia. Nous mesurons aujourd'hui les bienfaits de cette réflexion qui a conduit notre association à engager un fort développement du Pôle Numérique que nous hésitions à l'époque à maintenir.

L'étude envisagée tracera de nouvelles pistes pour l'avenir de notre Centre International de Séjour. La M.J.C. s'est déjà rapprochée de la CAF afin d'envisager une labellisation d'une aile de notre C.I.S. en Foyer de Jeunes Travailleurs.

Un Foyer de jeunes travailleurs est, en France, une solution d'habitat social transitoire, destinée à des personnes de moins de 30 ans au démarrage de la vie professionnelle en leur apportant un accompagnement et des services tels que laverie, restauration, activités culturelles et sportives.

Cela pourrait répondre à un besoin important sur notre territoire. Ce déficit d'équipements, en matière d'habitat jeune, est d'ailleurs pointé dans le Plan Local de l'Habitat qui va prochainement être adopté par le Conseil Communautaire.

Nous espérons que nos élus s'appuieront sur notre structure et ses installations modernes plutôt que sur des prestataires extérieurs.

On ne peut pas passer à côté des **enjeux écologiques** :

Les M.J.C., par leur posture généraliste, leur ancrage territorial, leur dialogue continu avec les habitantes et les habitants ainsi que leur lien avec les politiques publiques, sont des actrices clés pour faire passerelle avec les préoccupations sociales et environnementales d'aujourd'hui.

C'est dans cet objectif que la charte des « M.J.C. Vertes » affirme la place de la transition écologique au cœur de nos principes d'Éducation Populaire.

Nous allons progressivement et assez rapidement entrer dans cette démarche car re-questionner nos modes de vies et nos espaces vécus au sein de nos associations, c'est...

- Promouvoir la citoyenneté par l'action et par l'appropriation concrète des sujets de société.
- Favoriser la transmission des savoirs et des savoir-faire, l'échange de pratiques et l'apprentissage tout au long de la vie : éducation à l'environnement, jardinage, cuisine, bricolage...
- Développer le pouvoir d'agir et la solidarité par l'accompagnement d'initiatives : espaces partagés, co-voiturage, troc, fête des jardins, grainothèque, ...
- Maintenir des espaces d'expérimentation et d'initiatives inspirantes comme le fablab, le café-bricole, ...
- Agir sur l'économie locale : économie circulaire, zéro déchet, réemploi, réparation, alimentation, gestion énergétique, mutualisation de biens, ...
- Faire réseau autour des pratiques écologiques et citoyennes : mutualisation et partage d'expériences entre associations ...

Notre transition écologique, nous l'amorçons grâce à de nouveaux partenariats avec les associations Petits Débrouillards, M.P.2 environnement ou Épops-biodiversité.

Dans les autres projets à court terme, à l'heure où chacune et chacun doit faire face aux crises économiques et à l'inflation, plus que jamais, l'**Animation de la Vie Sociale** est une mission primordiale de notre MJC.

Dans cet esprit nous allons ouvrir un nouveau lieu d'accueil dans l'actuel bar qui sera agrandi et, nous l'espérons complété à terme par une terrasse ouverte sur le jardin public.

L'enjeu ici est d'aménager et de faire vivre un espace convivial d'animation, de participation, d'échange d'expériences et de savoirs mais aussi de détente, lieu ouvert à tous (jeunes, familles, seniors, publics isolés, ...). Nous inviterons nos partenaires du Réseau d'Écoute et d'Appui à la Parentalité (R.É.A.P.) à s'investir à nos côtés et à apporter leurs compétences dans ce nouveau projet. Ce lieu pourrait être ouvert du lundi au vendredi, gratuitement et proposer des thématiques différentes, à l'image du Café Folie (le café des enfants) lancé à titre expérimental un jour par semaine cette saison, et qui rencontre un vif succès.

Avant de passer à la conclusion je voudrais évoquer **l'enfance** et à nouveau alerter la Municipalité et la Communauté des Communes afin de trouver une solution concernant l'agrandissement des locaux mis à disposition du centre de loisirs périscolaire et extrascolaire que nous animons dans le cadre d'un marché public. Cette demande, nous la formulons pour un meilleur accueil des enfants du territoire et une amélioration des conditions de travail de nos équipes d'encadrement.

Pour conclure, en plus de mes remerciements habituels envers les bénévoles et les permanents, je tiens aujourd'hui à vous remercier pour votre présence qui montre votre attachement aux valeurs défendues ici. Merci plus particulièrement à celles et ceux qui ont décidé de rejoindre notre Conseil d'Administration et de s'y investir. Notre porte est grande ouverte pour accueillir d'autres personnes qui souhaitent s'engager ou apporter une aide, même ponctuelle.

A la fin de la lecture du rapport moral et d'orientation un hommage est rendu à Mme Colette CHABBERT qui est décédée. Pour cela la parole est donnée à Roger FABRY.

Colette CHABBERT, belle-sœur de Jean YCHÉ ancien Président de la MJC était professionnellement Directrice de l'Ecole Alphonse Daudet. Dans son temps libre, Colette s'est beaucoup investie dans les années 1960 à 1980 à la MJC. Mme CHABBERT a longtemps animé la section bibliothèque et beaucoup œuvré pour le ciné-club, elle fut aussi une cheville ouvrière du Bureau du Conseil d'Administration. En 2016, à l'occasion de la célébration des 70 ans de la MJC, submergée par l'émotion, c'est Colette qui a dévoilé la plaque en l'honneur de Jean YCHÉ localisée au cœur du Patio Central.

L'assistance est invitée à respecter une minute de silence en la mémoire de Colette CHABBERT.

La Présidente de la MJC soumet ensuite à l'approbation de l'Assemblée Générale le rapport moral et d'orientation :

	Votants	NULS	EXPRIMES	POUR	CONTRE
RAPPORT MORAL ET ORIENTATION	130	0	130	130	0

➔ **L'Assemblée Générale adopte le rapport moral et d'orientation.**

2 / FINANCES :

En exécution de la mission que nous lui avons confiée, le cabinet d'expertise comptable EXCO a arrêté les comptes annuels de la MJC pour la période allant du 01/09/2021 au 31/08/2022.

La présentation de nos comptes annuels est conforme aux règles générales d'établissement. Ils sont vérifiés par le cabinet de Commissariat aux Comptes GV AUDIT de Béziers, mandaté pour cette mission par l'Assemblée Générale.

Julien SANS, directeur, présente le compte de résultats et le bilan financier et Jean PERILLOU, trésorier, présente le rapport de gestion financière.

2-1 | LECTURE DU RAPPORT FINANCIER PAR LE TRÉSORIER :

Lorsque l'on présente le bilan annuel, parler « finances » n'est pas forcément la partie la plus passionnante. Mais, il est vital de connaître l'état de santé de notre structure convalescente après une période COVID.

Notre diagnostic santé semble correct, malgré une baisse du résultat de l'exercice qui est déficitaire de 2.986 € contre un excédent de 54.654 € la saison dernière, obtenu, rappelons le, avec des "perfusions" d'aides exceptionnelles.

Il est important de préciser que les totaux des dépenses et des recettes 2021/2022 sont supérieurs à ceux de l'exercice 2018/2019 qui étaient les plus élevés de l'histoire de la MJC.

Points significatifs de cet exercice comptable :

- Nous avons rencontré une reprise un peu frileuse des adhésions. Les raisons en sont multiples. À titre d'exemple, la mise en place du pass-sanitaire suivi par le pass-vaccinal, a impacté 6 mois de l'année. Même si les adhésions remontent, nous n'avons pas encore retrouvé notre rythme de croisière d'avant-crise.

- Concernant la trésorerie, précisons que 80 % des avoirs des années précédentes ont été consommés, engendrant pour l'exercice un manque d'entrées financières. Nous remercions les personnes qui n'ont pas souhaité utiliser ces avoirs qui se sont donc transformés en dons ou produits exceptionnels.
- Un petit mot pour vous rappeler que, sur cet exercice, l'association a été contrainte, après avoir épuisé toutes les solutions, d'engager une procédure de réduction de la masse salariale sans laquelle la pérennité de la structure aurait été engagée.
- Pendant cette période, nous avons aussi souscrit un Prêt Garanti par l'État (P.G.E.) pour un montant de 100.000,00 € qui a redonné un certain souffle à la trésorerie durant une période un peu critique. Le remboursement de ce prêt, qui s'étale sur une période de 5 ans, débutera à compter de juin 2023 pour la partie "intérêts" et en 2024 pour la partie "capital".

Qu'en est-il des prévisions financières annoncées lors de la clôture de la précédente saison ?

La plupart des actions ont été réalisées :

- L'ouverture du FABLAB grâce au dispositif FABRÉGION et du Budget Participatif du Département,
- l'attribution d'une aide sur un poste FONJEP concernant la coordination jeunesse ainsi qu'une autre concernant l'animation jeunesse,
- l'engagement de la Maison dans le dispositif CITÉ ÉDUCATIVE financé par l'Éducation Nationale,
- l'obtention de l'agrément QUALIOPi nous permettant de renforcer nos interventions en matière de formation professionnelle, auprès des entreprises du territoire notamment,
- la remontée de la fréquentation du Centre International de Séjour (CIS) et de son service restauration,
- l'instauration du pass-sport et du pass-culture comme mode de paiement, permettant aux adhérents d'abaisser les coûts des activités.

Quelles priorités financières pour la saison prochaine ?

- La volonté de mise en place d'une convention pluriannuelle d'objectifs avec la Communauté de Communes en lien avec ses compétences (jeunesse, culture, sport, tourisme, économie...), notre structure accueillant autant d'adhérents et d'usagers de Lézignan que des communes alentours,
- le souhait de voir augmenter la dotation de fonctionnement attribuée par la Mairie, stable depuis 4 ans. Cela serait une reconnaissance du travail réalisé par notre association pour l'ensemble des habitants de la Cité. Ces nouvelles activités (la Micro-Folie, le Fablab, l'Espace de Vie Sociale), valorisent l'image de la ville aussi bien au niveau local, que régional, voire national,
- l'obtention d'un agrément « Foyer de Jeunes Travailleurs » avec la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) pour développer notre activité d'hébergement.

2-2 > DOCUMENTS COMPTABLES COMMUNIQUÉS AUX ADHÉRENTS :

Les adhérents ont reçu dans leur dossier (dossier annexé au présent procès-verbal) :

- Le compte de résultat du 01/09/2021 au 31/08/2022, les tableaux et commentaires | Pages 28 à 33
- Le bilan financier au 31/08/2022, les tableaux et commentaires | Pages 34 à 36

2-3 > RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

Isabelle POURSIÈNE invite Guy VIDAL du Cabinet GV-AUDIT de Béziers à venir livrer son analyse des comptes de la MJC. Avant lecture du rapport il précise que le Commissaire aux Comptes a pour mission de vérifier la conformité des comptes de l'association. Le CAC fait part de son plaisir à participer à l'A.G. de la MJC et souligne la qualité des différents rapports édités. Suite à son contrôle annuel dans le cadre de sa mission il informe l'Assemblée Générale que les comptes présentés dans les différents documents transmis aux partenaires et adhérents sont fidèles à la réalité de la situation financière de l'association.

« Mesdames et Messieurs les Membres de l'Association,

OPINION SUR LES COMPTES ANNUELS :

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit annuel des comptes annuels de la MJC de Lézignan-Corbières relatifs à l'exercice clos le 31 août 2022, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

FONDEMENT DE L'OPINION :**Référentiel d'audit :**

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance :

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 01/09/2021 au 31/08/2022 et à la date d'émission de notre rapport, notamment, nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

JUSTIFICATION DES APPRÉCIATIONS :

En application des dispositions de l'article L.823-9 et R.823-7 du Code de Commerce, relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

En résumé, les diligences effectuées par le Commissaire aux Comptes pour fonder son appréciation se sont portées sur :

- les contrôle des recettes de l'association : prestations, subventions et cotisations des adhérents ;
- la vérification des charges d'exploitation et plus particulièrement des frais de personnel et des provisions constatées ;
- l'examen attentif des comptes d'actif et de passif du bilan.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

VERIFICATION DU RAPPORT DE GESTION ET DES AUTRES DOCUMENTS ADRESSES AUX MEMBRES DE L'ASSOCIATION :

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration et dans les documents adressés aux membres de l'association sur la situation financière et les comptes annuels.

RESPONSABILITÉS DE LA DIRECTION :

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement des comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant des informations nécessaires relatives à la continuité de l'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

RESPONSABILITÉS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES RELATIVES A L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS :

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative.

Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L823-10-1 du code du commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

RAPPEL DE LA MISSION DU COMMISSAIRE AUX COMPTES :

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation.

- Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport.

- Sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou refus de certifier.

- Il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Guy VIDAL n'émet aucune réserve et certifie les comptes 2021/2022 de la MJC qui sont établis très sérieusement.

La Présidente communique les résultats du vote à bulletin secret des différents rapports financiers :

- ➔ Analyse financière 2021/2022 du Trésorier,
- ➔ Comptes de résultat du 01/09/2021 au 31/08/2022,
- ➔ Bilan au 31/08/2022.

	Votants	NULS	EXPRIMES	POUR	CONTRE
FINANCES 2021/2022	130	2	128	126	2

- ➔ L'Assemblée Générale adopte le rapport financier du trésorier.
- ➔ L'Assemblée Générale adopte le compte de résultat du 01/09/2021 au 31/08/2022 ainsi que l'affectation du résultat déficitaire de l'exercice (-2.986,86 €) aux réserves associatives du bilan.
- ➔ L'Assemblée Générale adopte le bilan financier au 31/08/2022.

3 / TAUX DES CARTES MJC 2023/2024:

Isabelle POURGINE présente ensuite les taux de cotisations pour 2023/2024 (en vigueur à partir de septembre 2023) qui sont soumis à l'approbation des adhérents. Il est proposé par le Conseil d'Administration une augmentation de 1.5 € en moyenne pour 2023/2024 :

- De 0 à 15 ans : **16.50€ (+1.50€)**
- De 16 à 25 ans : **21.50€ (+1.50€)**
- De 26 ans et + : **26.50€ (+1.50 €)**
- Restaurant : **5€**
- Carte estivale : **10€**

Les adhérent-e-s sont invités à voter :

	Votants	NULS	EXPRIMES	POUR	CONTRE
TAUX DES COTISATIONS 2023/2024	130	2	128	121	7

- ➔ L'Assemblée Générale adopte les taux des cotisations 2023/2024.

4 / ÉLECTIONS :

Isabelle POURSIÈNE procède ensuite à la proclamation des résultats du tiers sortant et à la reconduction des membres associés :

4-1 > RÉSULTATS DES ÉLECTIONS DES MEMBRES ACTIFS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Depuis 2019, suite à la réforme du règlement intérieur, l'élection des administrateurs peut se dérouler les quinze jours qui précèdent l'Assemblée Générale Annuelle.

205 adhérent-e-s sont venu-e-s voter entre le 6 et le 10/03/2023.

Candidats sortants (élus ou réélus sur le tiers-sortant 2020-2023) > Christiane CHAIGNON-TRIAS, Thierry DEJEAN, Hamid EL AOUD, Anne-Marie FAGNONI, Mylène FERRUCCI, Denise MADAULE, Jean PÉRILLOU et Alain QUINTANE.

Se représentent > Christiane CHAIGNON-TRIAS, Thierry DEJEAN, Hamid EL AOUD, Anne-Marie FAGNONI, Mylène FERRUCCI, Denise MADAULE, Jean PÉRILLOU.

Ne se représente pas > Alain QUINTANE ne se représente pas sur un poste d'administrateur élu mais en tant que membre associé en qualité d'ancien Président.

Nous avons également enregistré la démission de Gérard BAUZA (élu sur le tiers-sortant 2021-2024).

Nouvelles candidatures > Laurence MATIGNON et Maïlys SAINT-GERMAIN

Nous avons donc enregistré 9 candidats pour 9 postes à pourvoir. Les adhérents ont été invités à voter à bulletin secret. Ayant autant de candidats que de postes à pourvoir l'élection s'est faite à la majorité absolue. Les candidats sont tous élus.

La Présidente communique les résultats :

	Votants	NULS	EXPRIMES	VOIX	
CHAIGNON-TRIAS Christiane	205	3	202	175	RÉELUE
DEJEAN Thierry	205	3	202	169	RÉELU
EL AOUD Hamid	205	3	202	172	RÉELU
FAGNONI Anne-Marie	205	3	202	175	RÉELUE
FERRUCCI Mylène	205	3	202	175	RÉELUE
MADAULE Denise	205	3	202	167	RÉELUE
MATIGNON Laurence	205	3	202	167	ÉLUE
PERILLOU Jean	205	3	202	181	RÉELU
SAINT-GERMAIN Maïlys	205	3	202	189	ÉLUE

Christiane CHAIGNON-TRIAS, Thierry DEJEAN, Hamid EL AOUD, Anne-Marie FAGNONI, Mylène FERRUCCI, Denise MADAULE, Jean PÉRILLOU sont réélu-e-s pour trois ans (2023-2026).

Un tirage au sort déterminera qui, entre Maïlys SAINT-GERMAIN et Laurence MATIGNON, sera élue pour un an ou pour trois ans.

Isabelle POURSIÈNE félicite les personnes élues ou réélues.

4-2 > ÉLECTION DE MEMBRES ASSOCIÉS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Isabelle POURSIÈNE rappelle le règlement des membres associés :

- Ils peuvent être des personnes physiques ou morales choisies avec leur accord en fonction de l'intérêt qu'elles représentent pour l'association. Les membres associés sont proposés par le Conseil d'Administration au suffrage des adhérents, tous les ans, lors de l'Assemblée Générale.
- Ils/elles sont élu-e-s à bulletin secret et à la majorité absolue des votants présents ou représentés.
- Les membres associés peuvent être reconduits sur proposition du Conseil d'Administration par l'Assemblée Générale.

Le Conseil d'Administration propose la liste suivante :

- Alain QUINTANE
- Marcelle SOUCAILLE
- Claire VALETTE

Isabelle POURSIÈNE communique les résultats :

Election de la liste des membres associés 2023 > 2024					
QUINTANE Alain SOUCAILLE Marcelle VALETTE Claire	205	3	202	191	LISTE ÉLUE

5 / RAPPORT D'ACTIVITÉ :

Julien SANS, directeur, présente le rapport d'activité sous forme de diaporama.

Comme chaque année, le rapport d'activité présenté à l'Assemblée Générale est l'occasion de faire le bilan de l'année écoulée, de mesurer le décalage éventuel avec nos perspectives mais aussi de pouvoir en envisager d'autres.

Ce document expose les actions et les bilans pour la période allant du 1er septembre 2021 au 31 août 2022.

Julien SANS précise que le rapport d'activité ne fait pas l'objet de vote, les clubs nouveaux de cette année ne sont donc pas présents dans ce bilan. Le rapport d'activité 2021/2022 traite de :

- La vie associative (notre vocation, nos valeurs, notre mission, nos moyens d'action, notre réseau, nos affiliations, labels et agréments, nos infrastructures, nos partenaires).
- Les forces vives (les bénévoles, les professionnels, les adhérents).
- La MJC en action (les clubs et sections, l'animation locale & l'action culturelle, l'enfance & la jeunesse, numérique & innovation, l'animation de la vie sociale, l'hébergement et la restauration).

(Voir dossier « RAPPORT D'ACTIVITÉ 2021/2022 » téléchargeable sur le site internet : www.mjc-lezignan-corbieres.com – rubrique AG)

6 / VŒUX DES ADHÉRENTS OU DES CLUBS :

L'AG est aussi le moment d'émettre des vœux ou poser des questions toutefois cette année, aucune question n'a été déposée.

7 / INTERVENTIONS DES ADHÉRENTS ET INVITÉS :

Catherine VIDAL, Présidente de la Fédération Départementale des MJC de l'Aude :

« Merci à la MJC pour l'invitation à participer à votre AG. Je suis très fière de voir une MJC aussi active et vivante. Merci aussi à la MJC de Lézignan pour l'organisation et l'accueil des formations des bénévoles départementaux autour du numérique. Merci enfin à Christiane NASTORG, Vice-Présidente de la MJC de Lézignan pour son implication au bureau de la fédération départementale des MJC de l'Aude ».

Marc AUZEVILLE, Vice-Président de la FRMJC Occitanie :

« Je suis très heureux de représenter le réseau régional à votre AG. Depuis le 01/01/2023 les deux fédérations régionales Méditerranée et Pyrénées ont fusionné. L'union fait la force avec un réseau de 160 MJC dans les 13 départements d'Occitanie. Notre fédé est désormais l'une des plus importantes de France. Le réseau national qui est composé de la Fédération Française des MJC et de la Confédération des MJC de France s'est également regroupé et représente 1000 MJC faisant de lui l'un des réseaux d'Education Populaire les plus importants de France ».

Gérard FORCADA, Maire de Lézignan-Corbières

« Merci d'être venu si nombreuses et nombreux pour assister à l'AG de notre MJC. Bravo pour l'engagement des équipes de la MJC et votre implication dans le dispositif Cité Educative qui permet de mettre en place des projets éducatifs pour nos enfants et nos jeunes. »

André HERNANDEZ, Président de la Communauté des Communes de la Région Lézignanaise

« La longueur de la séance démontre la richesse et la diversité des actions et activités proposées par la MJC. Concernant les locaux du Centre de Loisirs, le Président de la Communauté des Communes que je suis est confiant d'une entente avec Monsieur le Maire pour trouver une solution. En ce qui concerne l'annonce de la MJC de réfléchir à la création d'un foyer de jeunes travailleurs, elle trouvera une oreille attentive de l'intercommunalité qui dispose de la compétence Habitat. Je suis heureux de pouvoir vous mettre à disposition en plus de la Halle aux Sports Louis Tournier, dès cette année, le gymnase intercommunal situé au Lycée afin que vous y développiez de nouvelles activités sportives. J'ai entendu le message du trésorier et je regarderai attentivement les subventions attribuées à la MJC par la CCRLCM ».

Valérie DUMONTET, Vice-Présidente du Département

« Heureuse que le département soutienne l'action de la MJC et très émue d'inaugurer dans quelques minutes le FABLAB financé dans le cadre du budget participatif. Bravo aux équipes de bénévoles et de professionnels qui font vivre ce beau projet d'Education Populaire à la MJC ».

La Présidente clôture l'Assemblée Générale en remerciant l'équipe des professionnels et des bénévoles de la maison. La soirée se poursuit par l'inauguration officielle du FABLAB, un apéritif dinatoire et un spectacle.

La Secrétaire de Séance
Delphine PAUBLANT



La Présidente
Isabelle POURCINE



Le Directeur
Julien SANS



LISTE DES PARTICIPANT-E-S AG 2023

N° ORDRE	NOM	PRENOM	VOTE PAR PROCURATION	NOM DU MANDATAIRE
1	ADRIAN	JEAN-MARIE	PRESENTE	
2	ADRIAN	MARIE - THERESE	PRESENTE	
3	AVY	GILLES	PRESENTE	
4	BALADRON	MARIE	PROCURATION à ALINE DAMAS	
5	BARDOT	HELENE	PRESENTE	
6	BARDY	CHRISTOPHE	PROCURATION à POURCINE JEAN-MARC	
7	BERMUDES	ROSETTE	PROCURATION à LE GOFF RENAUD	
8	BERMUDES	ANDRE	PROCURATION à RIFFAUD EVA	
9	BERTHELOT	ANDRE	PROCURATION à IZARD MICHEL	
10	BEZIAT	VERONIQUE	PRESENTE	
11	BOURREL	PATRICIA	PRESENTE	
12	BOURREL	FERNAND	PRESENTE	
13	BOUSQUET	MADELEINE	PROCURATION à SAINTE COLOMBE MARJORIE	
14	BOUSQUET	NICOLE	PRESENTE	
15	CALLAIS	MARIE	PRESENTE	
16	CARDOT	KEVIN	PRESENTE	
17	CARILLA-DURAND	ELISABETH	PRESENTE	
18	CARON	MARTINE	PRESENTE	
19	CARPINTEIRO DUART	MAEL	PROCURATION à NASTORG CHRISTIANE	
20	CHAIGNON-TRIAS	CHRISTIANE	PRESENTE	
21	CLARETO	NICOLE	PRESENTE	
22	CLARETO	PIERRE	PRESENTE	
23	CLAUSTRE	CATHERINE	PRESENTE	
24	CLAUSTRE	MARIE-ANNE	PROCURATION à CLAUSTRE CATHERINE	
25	CREPET	NADINE	PRESENTE	
26	DAMAS	ALINE	PRESENTE	

27	DAMAS	JEAN-MARIE	PRESENT
28	DEJEAN	THIERRY	PROCURATION à CHAIGNON-TRIAS CHRSTIANE
29	DUGUEYT	CATHERINE	PROCURATION à DELPHINE PAUBLANT
30	ESCARE	MARIE-JOSE	PROCURATION à JOFFRE SYLVIE
31	ESCARE	JULES	PROCURATION à JOFFRE SYLVIE
32	ESTEBANEZ	MARIE-CLAIRE	PROCURATION à LE GOFF RENAUD
33	ESTEBANEZ	GEORGES	PROCURATION à LAFONT NATHALIE
34	VIDAL	CATHERINE	FD 11 à PRESENTE
35	AUZEVILLE	MARC	FRMJC à PRESENT
36	FABRE	BEATRICE	PROCURATION à PERILLOU JEAN
37	FABRY	ROGER	PRESENT
38	FACE	JEAN-MICHEL	PROCURATION à MOULET MARIE-CLAIRE
39	FAGNONI	ANNE-MARIE	PRESENTE
40	FANGEAU	MARY-LOUISE	PROCURATION à LABARTHE THOMAS
41	FANTIN	ANNE	PROCURATION à FANTIN ANTOINE
42	FANTIN	ANTOINE	PRESENT
43	FANTIN	JEROME	PROCURATION à FANTIN ANTOINE
44	FAMOURZA	MARIE-MADELEINE	PROCURATION à GARCIA BERNARD
45	FERRERES	CHRSTINE	PRESENTE
46	FERRERES	FRANCIS	PRESENT
47	FERRUCCI	MYLENE	PRESENTE
48	FILIQUE	JACQUES	PROCURATION à PAUBLANT DELPHINE
49	FOUNEAU	BRIGITTE	PROCURATION à NASTORG CHRISTIANE
50	GARCIA	BERNARD	PRESENT
51	GOTTIN	FRANCIS	PRESENT
52	GOUT	JOSIANE	PROCURATION à FABRY ROGER
53	GOUT	MICHEL	PROCURATION à FABRY ROGER
54	GUNDERMANN	YVES	PROCURATION à PERILLOU JEAN
55	HATTON	DANIEL	PRESENT
56	IMMEL	PHILIPPE	PRESENT
57	IZARD	MICHEL	PRESENT
58	JANTY	MARTINE	PRESENT
59	JEANJEAN	CATHERINE	PROCURATION à RIFFAUD EVA
60	JOFFRE	SYLVIE	PRESENTE
61	LABARTHE	THOMAS	PRESENT
62	LAFONT	NATHALIE	PRESENTE
63	LAGOUTTE	JOSEPH	PRESENT
64	LAGOUTTE	MIREILLE	PROCURATION à LAGOUTTE JOSEPH
65	LAIRE	MIREILLE	PRESENTE
66	LALO	LAURENT	PROCURATION à CARON MARTINE
67	LE GOFF	RENAUD	PRESENT
68	LEBLANC	SOPHIE	PRESENTE
69	LECOMTE	JOEL	PRESENT
70	LECOMTE	LUCETTE	PRESENTE
71	LEPISSIER	MATHILDE	PRESENTE
72	LUGINBUHL	FRANCK	PRESENT
73	MADAULE	DENISE	PROCURATION à POURSINE MORGANE
74	MADAULE	JEAN-LUC	PROCURATION à POURSINE MORGANE
75	MAITRE	GEORGETTE	PRESENTE
76	MARTIN	MYRIAM	PROCURATION à LAFONT NATHALIE
77	MARTINEZ	GABRIEL	PRESENT
78	MARTINEZ	MARIE-CLAUDE	PROCURATION à MARTINEZ GABRIEL
79	MARTINEZ	JOCELYNE	PROCURATION à FERRERES CHRISTINE
80	MATHELIER	CELINE	PRESENTE
81	MATHELIER	MAENA	PROCURATION à MATHELIER CELINE
82	MATIGNON	LAURENCE	PRESENTE
83	MERCIER	MARTINE	PRESENTE
84	MERCIER	DIDIER	PROCURATION à MERCIER MARTINE
85	MONVILLE	NICOLE	PRESENTE
86	MONVILLE	GERARD	PRESENT
87	NASTORG	CHRSTIANE	PRESENTE
88	NOZERAN	FRANCE	PROCURATION à POURSINE ISABELLE
89	PAUBLANT	DELPHINE	PRESENTE
90	PERCIE DU SERT	SARAH	PRESENTE
91	PEREZ	FRANCINE	PROCURATION à FERRERES CHRISTINE
92	PERILLOU	JEAN	PRESENTE
93	PERILLOU	FLORENCE	PROCURATION à MOULET MARIE-CLAIRE

94	PERO	JACQUES	PROCURATION à PINTEAUX JACKY
95	PINTEAUX	BERNADETTE	PROCURATION à PINTEAUX JACKY
96	PINTEAUX	JACKY	PRESENT
97	POINCIN	FABIENNE	PRESENTE
98	POURSINE	ISABELLE	PRESENTE
99	POURSINE	JEAN-MARC	PRESENT
100	POURSINE	MORGANE	PRESENTE
101	PUIG	MARION	PRESENT
102	RAFFORT	ISABELLE	PROCURATION à VALETTE CLAIRE
103	RIFFAUD	EVA	PRESENTE
104	RIGAUD	MICHEL	PROCURATION à SAINTE COLOMBE MARJORIE
105	RODOVSKI	NICOLAS	PROCURATION à CLAUSTRE CATHERINE
106	ROUX	BASTIEN	PROCURATION à LEPISSIER MATHILDE
107	SAINTE COLOMBE	MARJORIE	PRESENTE
108	SAINT-GERMAIN	CELIEN	PROCURATION à SAINT GERMAIN MAILYS
109	SAINT-GERMAIN	MAILYS	PRESENTE
110	SALETTE	JEAN-PIERRE	PRESENT
111	SANS	JULIEN	PRESENT
112	SANS	CATHERINE	PROCURATION à SANS JULIEN
113	SANS	ARLETTE	PROCURATION à CREPET NADINE
114	SANS	ERIC	PROCURATION à SANS JULIEN
115	SOUF	CARMEN	PRESENT
116	SOUF	MICHEL	PROCURATION à SOUF CARMEN
117	SPANO	SERGE	PROCURATION à POURSINE ISABELLE
118	STAPLEFORD	LYNDA	PROCURATION à CARON MARTINE
119	STAPLEFORD	DAVID	PROCURATION à FAGNONI ANNE MARIE
120	THEALLER	BERTRAND	PRESENT
121	THEALLER	MARILYNE	PROCURATION à THEALLER BERTRAND
122	TOULOUZE	MARIE-THERESE	PROCURATION à THEALLER BERTRAND
123	TYSSEIRE	GUYLAINE	PROCURATION à IZARD MICHEL
124	UNTERNAHR	ERIC	PROCURATION à FAGNONI ANNE MARIE
125	UNTERNAHR	VALERIE	PROCURATION à MERCIER MARTINE
126	VALETTE	CLAIRE	PRESENT
127	VALETTE	MAX	PRESENT
128	VAUCOULOUX	DOMINIQUE	PROCURATION à VALETTE CLAIRE
129	VAUCOULOUX	GHYSLAINE	PROCURATION à LEPISSIER MATHILDE
130	VIGEE	MARCEL	PROCURATION à LABARTHE THOMAS